

La Lettre du Maire

Commune de Breuil-le-Vert

N° 73 DÉCEMBRE 2023

Le mot du Maire



Mesdames, Messieurs,

Après avoir récemment alerté le Gouvernement, la Fédération Française du Bâtiment a changé de registre en tirant le signal d'alarme dénonçant l'insuffisance des constructions de logements. Installée durablement, cette crise de l'immobilier a pour conséquence immédiate la probable disparition de 100 000 postes dans le bâtiment en France.

Localement, plusieurs entreprises qui avaient "pignon sur rue" ont fermé définitivement leurs portes, plaçant ainsi les employés au chômage mais aussi les donneurs d'ordre dans une situation particulièrement difficile.

Ainsi, certains particuliers voient leur chantier interrompu pour une durée inconnue et, en ce qui concerne les collectivités locales, elles voient leurs projets ralentis ou tout simplement stoppés !

De notre côté, nous n'avons rencontré aucune difficulté durant la 1^{ère} phase de travaux de l'école Olympe de Gouges en 2018-2019. Malheureusement pour la 2^{ème} phase actuelle, le contexte économique est radicalement différent. Après la crise du Covid, les entreprises ont rencontré des problèmes de production et d'approvisionnement de matériaux, des soucis de main-d'œuvre peu ou pas qualifiée, des retards dans les plannings et aujourd'hui des difficultés financières liées notamment à des remboursements de prêts garantis par l'Etat devenus difficiles à ...honorer.

Ainsi, plusieurs entreprises fragilisées par le contexte économique rencontrent de réelles difficultés. Ce n'est pas une bonne nouvelle pour les salariés ni une bonne nouvelle pour les élus qui ont été contraints de repousser l'ouverture de l'école. En effet, dans le cadre des marchés publics que nous avons passés pour les travaux, les procédures administratives sont longues et complexes lorsque nous avons besoin de pallier les conséquences d'une entreprise défaillante.

Cependant, nous restons optimistes et nous ne dramatisons pas la situation. En effet, nos enfants reçoivent toujours les enseignements à l'école de Cannettecourt alors que d'autres enfants en France sont installés dans des bâtiments préfabriqués inconfortables ; le temps nécessaire pour les municipalités de reconstruire leurs écoles détruites entièrement ou partiellement suite aux émeutes urbaines de cet été. Lors de ces émeutes, 250 établissements scolaires ont été endommagés dont cinq n'ont pas rouvert leurs portes à la rentrée de septembre 2023.

Nous continuons à tout mettre en œuvre pour offrir à nos enfants un cadre idéal pour qu'ils reçoivent un enseignement de très bonne qualité et ce depuis 2008.



Jean-Philippe VICHARD
Maire de Breuil-le-Vert

Sommaire

Le mot du Maire	1	Gare routière	5
Taxe foncière : l'injuste polémique lancée par le Président de la République.....	2	Entretien du monument aux morts et des tombes des anciens combattants.....	6
Travaux rue des Rossignols	3	Tempête du 2 novembre.....	6
Prix National Samuel Paty	4	Octobre rose.....	7
Bouchon d'honneur	4	Expression libre.....	7
Arrêté de catastrophe naturelle.....	5	Refus d'implantation d'une antenne.....	8
Modification des enlèvements des déchets.....	5	Horaires d'ouverture - Contact	8

» Taxe foncière : l'injuste polémique lancée par le Président de la République

« ON MARCHE SUR UN VOLCAN » L'inquiétude financière des maires

OISE Les maires de l'Oise étaient réunis en congrès annuel à Bresles ce samedi 7 octobre. La réduction de leurs marges de manœuvre financières était l'une de leurs préoccupations principales.

» Lors d'un entretien télévisé, le Président de la République a mis en cause les Maires de France en leur reprochant *“d'oser dire que si la taxe foncière augmente, c'était de la faute du Gouvernement”*. Créée de toutes pièces, cette polémique a surpris et choqué les maires par son caractère injuste alors que le Gouvernement était bien content de les trouver pour distribuer les masques durant la crise sanitaire.

» Pour comprendre, il faut donc remettre les choses dans leur contexte. La taxe foncière est due et payée par les seuls propriétaires. Cette taxe est composée d'une base (valeurs locatives) qui évolue automatiquement avec l'inflation dont le taux retenu a été fixé par le parlement à 7,1% pour 2023. Ce sont bien les parlementaires (députés) qui ont voté cette indexation systématique par le vote d'une Loi.

» L'autre partie résulte de l'application de plusieurs taux sur les bases réévaluées. En ce qui concerne Breuil-le-Vert, le taux communal est resté absolument identique aux années précédentes. Les élus communaux n'ont donc pas augmenté les impôts ces dernières années malgré un niveau d'investissement hors du commun.

» En revanche, le taux intercommunal est passé de 1,5 % à 2,5 %. Les esprits malins qui divisent 2,5 % par 1,5 % obtiennent une hausse de 66 %. Et c'est précisément cette donnée qui revient le plus souvent dans les journaux et par la voix de celles et ceux toujours prompts à accabler.

» En conclusion, l'augmentation des bases cumulée à l'augmentation du taux a permis à la Communauté de Communes de percevoir 425 528 € de recettes supplémentaires.



Aux côtés d'Alain Vasselle, la présidente du Département, Nadège Lefebvre, n'a pas mâché ses mots en prévenant l'Etat : « On marche sur un volcan ».

Le Bonhomme Picard, le mercredi 11 Octobre 2023

» A quoi vont servir les fonds recueillis à la Communauté de Communes. En voici seulement 3 exemples :

- 1) La revalorisation de 5 % des rémunérations des personnels a été décidée par le Gouvernement. Pour la Communauté de Communes, cette augmentation que nous approuvons bien volontiers a entraîné une dépense supplémentaire de 235 000 € par an. Sans aucune compensation de l'état
- 2) Ensuite, l'augmentation du coût de l'énergie a entraîné une dépense supplémentaire de 100 000 €.
- 3) Enfin, le développement de la fibre a nécessité un surcoût de 95 000 € pour relier les maisons récemment construites.

» Les élus sont bien sûr satisfaits de voir les personnels bénéficier d'une hausse de leur rémunération, très contents de donner l'accès à la fibre aux nouveaux arrivants et beaucoup moins disposés à payer plus cher les combustibles et autres énergies. En conclusion, le produit de l'augmentation de la taxe foncière a été absorbé par les 3 points qui précèdent.

» En 2023, on parle d'une inflation de 5 % ce qui suppose que votre taxe foncière va augmenter de façon certaine de 5 % en 2024.

» Aujourd'hui, plus personne ne parle de la disparition de la taxe d'habitation alors même qu'elle a profondément déstabilisé la fiscalité locale en la concentrant sur la seule taxe foncière.



Travaux rue des Rossignols

- » Nous avons été interrogés sur la durée étalée des travaux rue du Calvaire et rue des Rossignols...certains montrant de l'impatience et pensant que s'ils avaient été à notre place, ils auraient été plus rapides. Si les questions sont légitimes, les remarques désobligeantes de quelques-uns le sont moins.
- » Ici, il ne s'agit pas seulement de la reprise d'enrobés comme on le fait ici et là tous les ans. Mais il s'agit d'un projet global incluant l'enfouissement des réseaux aériens que de nombreux brétuvéliers sont contents de voir disparaître.
- » Pour illustrer et mieux comprendre la durée et la complexité des travaux, en voici un petit résumé qui va peut-être en surprendre quelques-uns. Oublions la phase laborieuse du montage administratif du dossier par les personnels et les élus et examinons attentivement les différentes étapes du chantier.



Dès lors que nous entrons en phase travaux

1) La Communauté de Communes mandate une entreprise privée pour localiser tous les réseaux souterrains. C'est ce qui a justifié au sol des marquages de très nombreuses couleurs. Ensuite, la même Communauté de Communes mandate une entreprise pour inspecter par caméra l'état des réseaux d'assainissement, ceux d'eau potable et enfin ceux d'eaux pluviales. Puis, une entreprise privée intervient pour colmater l'intérieur de quelques canalisations fissurées évitant ainsi des travaux intrusifs, c'est-à-dire l'ouverture de la chaussée. **La Communauté de Communes a ainsi mandaté 3 entreprises.**

2) Ensuite c'est au tour de GRDF de relier les riverains qui l'ont demandé au réseau de gaz de ville. Pour cela une entreprise ouvre la route et y intègre une conduite et ensuite fixe les coffrets aux domiciles des riverains. Bien plus tard, GRDF vient effectuer les branchements et mises en pression. Ensuite l'entreprise revient reboucher la tranchée et une autre entreprise revient quelques semaines plus tard appliquer un bitume provisoire. **Ici GRDF a mandaté 3 autres entreprises.**

3) Puis vient le tour du SE60 (Syndicat de l'Energie de l'Oise) chargé d'enfouir les réseaux électriques, l'éclairage public et le téléphone. Pour cela, une entreprise (Eiffage Energie) ouvre la route et y intègre différents fourreaux vides et les supports de candélabres. Une autre entreprise va tirer dans les fourreaux les câbles d'électricité, ceux d'éclairage public mais aussi ceux du téléphone et de la fibre. L'entreprise (Eiffage Energie) revient ensuite fermer la chaussée. Plus tard, une autre entreprise vient

effectuer les branchements et ainsi rendre inopérants les fils en aérien. Ensuite, une entreprise vient déposer les fils aériens devenus inutiles (sauf celui de la fibre). **Ici la commune avec le concours du SE60 a mandaté 4 autres entreprises.**

4) Puis vient le tour du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit) pour installer la fibre. Pour cela une entreprise vient tirer la fibre dans le fourreau souterrain resté libre. Puis une autre entreprise vient effectuer les branchements aux domiciles des riverains. Ensuite, une entreprise vient déposer l'ancienne fibre aérienne devenue inutile (la même qui a installé la fibre dans le fourreau sous terre). Ainsi les poteaux sont débarrassés de tous les fils et c'est plus tard qu'une autre entreprise viendra déposer les poteaux. **Ici la commune avec le concours du SMOTHD a mobilisé 4 autres entreprises.**

5) Quand tout cela est terminé, l'entreprise de voirie Eurovia mandatée par la commune intervient pour restaurer la chaussée aidée en cela par une autre entreprise venue couler des bordures. Parallèlement, la société Suez, gestionnaire du réseau de l'eau potable, vient remettre à niveau les bouches à clés pour leur éviter d'être coulées dans le goudron. Ensuite l'entreprise de voirie (Eurovia) vient déposer dans les entrées de garage un béton lavé et va couler l'enrobé sur les trottoirs et la chaussée. Enfin, une autre viendra poser les marquages au sol et la signalétique. **Ici la commune a mandaté 3 entreprises pour la rue des Rossignols différentes des 2 entreprises qui ont fait le 1^{er} tronçon de la Rue du Calvaire.**

- » Ainsi, après avoir fait travailler 16 entreprises et après 6 mois de travaux, c'est enfin terminé pour la seule rue des Rossignols d'une longueur de 300 mètres. Nous vous communiquerons la dépense supportée par les contribuables quand nous aurons payé toutes les factures.
- » Malgré toutes ces difficultés, nous ne baissons pas les bras car l'année prochaine, nous allons enchaîner avec le dernier tronçon de la rue du Calvaire et avec toujours le même scénario. Par contre, nous ne connaissons pas encore les entreprises. **Je remercie Jean-Guy Bruyer, Maire-Adjoint, qui suit quotidiennement les travaux et M. Dufour notre maître d'oeuvre qui nous conseille utilement. Ceux qui veulent nous aider seront les bienvenus.**

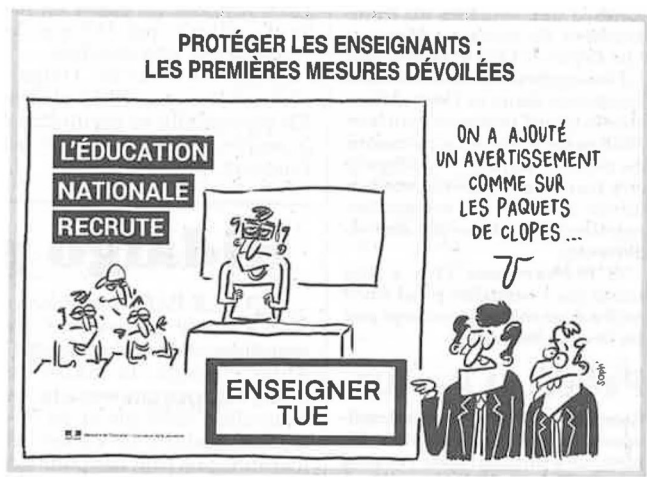
>> Prix National Samuel Paty

- » Le samedi 14 octobre dernier, 27 élèves qui étaient en 4^{ème} G au collège Jacques-Yves COUSTEAU en 2022 ont eu l'honneur de se voir décerner à la Sorbonne le premier prix national Samuel Paty en présence de Madame la Première Ministre et de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Ce prix a récompensé le travail réalisé par les élèves avec leur professeure d'histoire-géographie, une enseignante de lettres et la professeure documentaliste du collège. Le projet réalisé se présente sous la forme d'une vidéo qui explique ce que sont des "infox", des fausses informations, des rumeurs relayées, qui peuvent entraîner une catastrophe et la nécessité absolue de bien vérifier ses sources d'information.
- » Voici l'adresse du lien si vous souhaitez voir cette vidéo dont la qualité pédagogique a dépassé les murs du collège et sert d'appui à de nombreux cours d'Éducation Morale et Civique.

<https://drive.google.com/file/d/1I2ws5E8G0tzw6dLWVGv-vpFRW3588GF4/view?pli=1>



- » Les élus adressent toutes leurs félicitations aux collégiens et à l'équipe pédagogique. Il est utile de rappeler ici que la remise de ce prix intervenait 3 ans après l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire de collège. Et comme si cet assassinat n'avait servi à rien, le 13 octobre lors d'une autre attaque terroriste, Dominique Bernard professeur de français dans un lycée d'Arras a été poignardé à mort. 3 ans après l'assassinat de Samuel Paty, il est intolérable d'avoir à revivre la même tragédie. L'école publique et laïque est devenue une cible et il est insupportable que des personnels, professeurs, agents soient attaqués sur leur lieu de travail dans l'exercice de leur mission. Peut-être faudrait-il rajouter sur les frontons de nos mairies le mot Laïcité en plus de Liberté Égalité Fraternité.



>> Bouchon d'honneur

- » Samedi 28 octobre, le Club de Pétanque a organisé son tournoi interne de fin de saison dans 3 catégories (féminines, vétérans et OPEN). Tiffany PHILIPPE remporte le trophée chez les féminines. Jean Michel GUILBERT remporte le trophée dans la catégorie vétérans. Enfin, Thierry CEBALLOS remporte le trophée dans la catégorie OPEN. Bravo aux 3 gagnants et également à tous les bénévoles qui ont été très mobilisés durant toute cette saison.



» Arrêté de catastrophe naturelle

- » Par arrêté ministériel en date du 23 juillet 2023 publié au Journal Officiel du 26 septembre 2023, la ville de Breuil-le-vert a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour le phénomène naturel de mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, survenu durant la période du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022.
- » Ainsi, Breuil-le-Vert a vu sa démarche aboutir positivement comme 3 autres communes de l'Oise (Canny-sur-Matz, Crèvecœur-le-Grand et Trie-Château). Cette reconnaissance de catastrophe naturelle va permettre aux victimes de bénéficier d'une couverture d'assurance et d'une aide à la réparation. En effet, le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, créé par la loi du 13 juillet 1982, a permis de pallier une carence de couverture des risques naturels, qui n'étaient que très peu assurés jusqu'alors, en se fondant sur un principe de solidarité nationale.
- » L'assurance catastrophe naturelle est une extension de garantie obligatoire pour tous les contrats d'assurance de dommages (multirisque habitation, tous risques auto, local professionnel...).
- » Selon l'article L.125-1 du Code des Assurances, la garantie Cat-Nat prend en charge les **“dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.”**
- » Il reste donc aux personnes concernées à transférer leur dossier auprès de leurs assurances.

L'état de catastrophe naturelle reconnu

BREUIL-LE-VERT

Mardi 26 septembre, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté interministériel pour la commune de Breuil-le-Vert. Cette décision fait suite au dépôt d'un dossier réalisé par les services de la mairie après la demande de plusieurs riverains.

Le Bonhomme Picard, le mercredi 04 Octobre 2023

» Modification des enlèvements des déchets

- » Dès le début 2024, suite à de nouvelles Lois, le tri des déchets mais aussi leurs enlèvements vont subir des changements. Vous devrez être attentif au document qui va vous être distribué dans vos boîtes à lettres.
- L'enlèvement des sacs jaunes de tri ne changera pas.
 - Les poubelles noires avec les déchets ménagers seront sorties et vidées une semaine sur 2 car nous avons fait le constat que les efforts ont permis d'en réduire le volume.

En 2024,
1 collecte toute les 2 semaines, c'est...

- = **Moins de camions** dans les rues (bruit, circulation)
- = Environ **200.000 € d'économie annuelle** (entre 5 et 7% du budget des déchets)
- = **18,5 tonnes d'eqCO2 économisées** par an

» Gare routière



- » Les travaux sont terminés. Depuis début novembre, la gare routière est devenue fonctionnelle. Je remercie la Communauté de Communes et le Département d'avoir porté de l'intérêt à ce dossier très compliqué. J'aurai l'occasion de revenir sur ce projet, désormais abouti, lors de l'inauguration.
- » Avec la prochaine fermeture de l'école de Cannettecourt, j'ai demandé aux membres de la commission sécurité routière de bien vouloir réfléchir aux améliorations à apporter sur les axes suivants : rue de la Mothe, rue des Merles, rue Neuve. En effet, il faut s'interroger sur le stationnement rue des Merles, l'intersection de l'école de Cannettecourt et la circulation Rue de la Mothe. Les propositions des riverains seront les bienvenues. A l'issue, les automobilistes et les riverains devront modifier leurs habitudes pour assurer la sécurité du plus grand nombre.

»» Entretien du monument aux morts et des tombes des anciens combattants



Cérémonie du 11 Novembre 2023

- »» Durant la semaine du 23 au 27 octobre, Elisabeth Dardard, Conseillère Municipale a pris en charge un groupe de 5 adolescents volontaires pour partager 20 heures de leur temps au service de la collectivité. Leur tâche a consisté à nettoyer le monument aux morts dans la perspective de la commémoration du 11 novembre. Ensuite, ils ont nettoyé les tombes des anciens combattants morts pour la France. Cette action avait déjà été conduite l'année dernière avec succès.
- »» C'est encore une réussite. Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette action et plus particulièrement Hugo Massin, Eolia Entraygues, Thibault Dufly, Alexis Devisscher et Enzo Vibert. Par ailleurs, lors de la cérémonie du 11 novembre un jeune collégien a pu rendre un hommage appuyé à Paul Bonnay, ancien habitant de Breuil-le-Vert, mort pour la France lors de la 1^{ère} guerre mondiale.



»» Tempête du 2 novembre



- »» Le 2 novembre, la tempête a traversé la partie nord-ouest de la France. À Breuil-le-Vert comme ailleurs, nous avons connu plusieurs sinistres : poubelles renversées, serres de jardin envolées, toitures d'abri de jardin détruites, arbres tombés. Entre Neuilly et Cannellecourt, nos personnels ont dû débiter 8 arbres dans la seule matinée du 2 novembre. Rue des Plantes, un arbre a entraîné dans sa chute un poteau électrique. Curieusement le courant est resté actif... ce qui a interdit de facto toute intervention de nos personnels sans le passage obligatoire de Enédis. Rue du Calvaire, une personne qui circulait en voiture a été bloquée par un

1^{er} poteau qui s'est renversé devant elle quand le second est tombé juste derrière elle ! Elle a eu beaucoup de chance ! L'église a également subi quelques dégâts. Les élus qui étaient sur place ont pu en mesurer l'ampleur et organiser le travail des personnels et la protection des passages. Les personnels de la mairie comme ceux de Enédis ont fait le maximum pour permettre le retour à une situation normale. Je remercie les riverains qui ont su faire preuve de patience. Désolé pour celles et ceux qui ont vu leur vie un peu chamboulée durant quelques heures.

- »» Une fois la tempête passée, se posent ensuite les questions de la réparation des dommages et la charge financière. Nous avons été beaucoup questionnés. Mais nous ne sommes pas des assureurs. Cependant sinistré ou pas, chacun doit questionner son assureur pour savoir ce qui est garanti ou pas car les choses sont bien moins claires que l'on croit. Et ceux qui ont connu des dommages peuvent en témoigner. Soyez donc attentifs au contenu de vos contrats, aux montants des franchises et aux petites mentions indiquant ce qui est exclu des garanties.

»» Octobre rose

- » Dans la cadre de son salon annuel mettant en avant les arts créatifs, l'association "De Fil en Aiguille" a permis d'accueillir, le 14 et le 15 octobre, 976 visiteurs. Ce fut une fois encore une belle réussite que l'on doit aux membres de l'association que nous félicitons bien volontiers.
- » Et comme le mois d'octobre est placé sous le signe de la solidarité à Breuil-le-Vert dans le cadre d' "Octobre Rose", l'association De Fil en Aiguille en a profité pour créer une animation dans le hall d'accueil ce qui lui a permis de recueillir 910 € au profit de la lutte contre le cancer du sein.
- » Le week-end du 7 et 8 octobre, le Carrefour de l'amitié avait quant à lui organisé sa traditionnelle bourse aux jouets à la salle des fêtes. Articles de puériculture, vêtements et jouets étaient exposés pour le plaisir de tous et l'association avait recueilli 200 € pour "Octobre Rose".
- » Enfin, toujours dans ce même esprit et lors du week-end du 21 et 22 octobre, le COBC a conduit, en parallèle du grand loto une animation qui a lui aussi permis de recueillir aussi 200 €.



L'équipe De Fil en Aiguille

Toutes ces sommes seront reversées à l'Association Ruban Rose. Merci à tous les donateurs et à tous les visiteurs.

»» Expression libre



Personne n'ignore la difficulté de trouver des médecins. Ce problème est récurrent ici comme ailleurs. Peu importe les raisons pour lesquelles nous en sommes arrivés là. En l'absence de réponse de l'Etat, les élus ont compris qu'ils allaient devoir s'emparer de ce sujet. Après avoir imaginé régler le problème au niveau de la commune, bien vite nous avons compris qu'il convenait de prendre de la

hauteur et donc "traiter le malade" au niveau de l'intercommunalité. C'est précisément ce que nous avons écrit en mars 2020 lors des élections municipales mais aussi dans la Lettre du Maire n° 66 de juin 2022. En recrutant 2 médecins, la ville de Clermont a pris de l'avance. Très vite, il est apparu évident que l'échelon inter-communal constituait le bon niveau pour cette activité. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs réunions entre les élus intercommunaux. Lors du conseil municipal de septembre 2023, les élus de Breuil-le-Vert ont accepté sans difficulté de porter le projet au niveau de l'intercommunalité. Dans la foulée, en date du 28 septembre, la Communauté de Communes a pris la compétence "santé". Maintenant, nous allons devoir accompagner ce projet, tout mettre en œuvre pour compléter l'effectif des médecins et également envisager de trouver un local adapté dans un bâtiment existant ou à construire.



L'équipe de Jean-Philippe VICHARD

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : VEABLV

Contact : veablv@orange.fr

BREUIL-LE-VERT
C'est vous !



Questionnez les élus :

Élus de l'opposition, nous souhaitons vous donner la parole et vous permettre de poser à travers nous des questions diverses lors du conseil municipal. Posez vos questions par mail. Cédric Cherfils & Marc Doyer
blvcestvous@gmail.com 06.20.51.15.93



>>> Refus d'implantation d'une antenne

- » Début septembre 2023, un pylône 4G/5G a été installé en prolongement de la piste BMX pour permettre une meilleure connexion aux utilisateurs de Free. Ce pylône a été prévu pour accueillir les 3 autres opérateurs. C'était d'ailleurs la condition. Nous n'avons pas rencontré de difficultés. Pour nous, c'était la conclusion d'un dossier évoqué dans les précédentes Lettres du Maire qui durait depuis 2 ans.
- » Par courrier adressé le 20 octobre à chacun des habitants de Breuil-le-Vert, je vous ai indiqué devoir faire face à 2 opérateurs ayant la volonté d'installer un 2^{ème} pylône à seulement quelques mètres de celui existant. Manifestement, ces opérateurs ont refusé de s'implanter sur le 1^{er} pylône pour des raisons que nous ignorons. Dans ce courrier, je sollicitais votre avis et vous avez été nombreux à répondre très majoritairement NON à ce second pylône. Lors du conseil municipal du 23 octobre, les élus ont manifesté leur mécontentement et ont refusé l'installation de ce 2^{ème} support. Pour motiver leur refus, les élus ont rappelé que les dispositions du Code des Postes et des Communications Électroniques (CPCE) prévoient que la mutualisation des équipements de radio-téléphonie mobile constitue une obligation incombant aux opérateurs sous réserve de la faisabilité technique de cette mutualisation. Or la société chargée du projet n'a fourni aucun élément allant dans ce sens.
- » L'article L. 34-9-1 du CPCE offre au Préfet la possibilité de réunir une instance de concertation lorsqu'il estime une médiation nécessaire concernant le projet d'installation. Mais il faut savoir que cette instance peut également être réunie à l'initiative du Maire. C'est ainsi que j'ai demandé à M^{me} la Sous-Préfète d'organiser cette rencontre. Pour l'instant, aucune date n'a été fixée.



LUNDI

09h00 à 11h30
13h30 à 17h30

MARDI

09h00 à 11h30
13h30 à 17h30

MERCREDI

9h00 à 12h00

JEUDI

09h00 à 11h30
13h30 à 17h30

VENREDI

09h00 à 11h30
13h30 à 17h00

Vous serez reçus sur rendez-vous par M. le Maire ou ses Maires-Adjoints(es) en fonction du sujet. Pour toutes questions ou demandes, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie.



- » Pour mieux comprendre encore la complexité de ce dossier, il faut savoir qu'un pylône 5G constitue un équipement public "regardé" comme un transformateur EDF. Dit simplement, les élus ont peu de poids face à de tels projets encouragés par l'Etat qui oblige les opérateurs à couvrir toutes les zones du territoire pour développer les moyens modernes de communication ET à répondre à de nombreuses obligations dont celle d'assurer la couverture de la population, la qualité du service, la fourniture de certains services (accès aux numéros d'urgence) et le respect des normes sanitaires. Les opérateurs doivent répondre à ces obligations selon un calendrier précis fixé par l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) sous peine de sanctions fortes par l'Etat donneur d'ordre.
- » Après le dossier d'information, les 2 opérateurs vont déposer une demande d'autorisation de travaux. Il faut savoir que le Maire ne peut la refuser que pour des motifs liés au Code de l'Urbanisme et au Plan Local d'Urbanisme ce qui en l'espèce sera difficile.
- » Exception faite du propriétaire du terrain, chacun doit comprendre que la pression est forte sur tous les autres intervenants de ce dossier. Qu'importe cette pression, les élus ont la volonté de tout mettre en œuvre pour refuser ce projet d'implantation et cela même si ce combat prend l'allure d'un pot de terre contre un pot de fer !

CONTACT



MAIRIE DE BREUIL-LE-VERT

8 rue du Moulin - 60600 Breuil-le-Vert
Tél. : 03 44 78 35 00

Secrétariat : accueil@mairieblv.fr
Site internet : www.mairie-breuil-le-vert.fr

*Retrouvez l'actualité de la mairie,
sur notre page Facebook :
Mairie de Breuil-le-Vert*

Directeur de la publication : Jean-Philippe VICHARD - **Rédactrice en chef :** Aliette BALSALOBRE
Mise en page et impression : SMI - Clermont (Oise) - **Décembre 2023 n°73 - Crédits photos :** Droits réservés